



05 JANVIER 2021

> 25 JANVIER 2021



Une seconde vie pour les sapins de Noël



Plusieurs zones de collecte spécifiques ont été installées afin de permettre aux habitants du territoire de déposer leurs sapins.

Ce mois-ci, la communauté de communes Moselle et Madon réalise, en partenariat avec plusieurs communes du territoire, une opération expérimentale de recyclage des sapins de Noël jusqu'au 31 janvier.

Plusieurs zones de collecte spécifiques ont été installées afin de permettre aux habitants du territoire de déposer leurs sapins.

Une fois ces zones remplies, des chantiers de broyage sont réalisés et le broyat ainsi produit est gracieusement mis à disposition des services communaux et des particuliers qui pourront l'utiliser en paillage de massifs ou en apport de matière sèche dans leurs composteurs. Cette opération de valorisation répond à trois objectifs :

Réduire le coût environnemental et maîtriser le coût financier lié au transport et au traitement des déchets verts en valorisant les sapins sur place, prévenir le risque de dépôts sauvages en facilitant le geste de tri et sensibiliser au réemploi des « déchets verts » afin que ceux-ci soient perçus comme une ressource, en proposant une matière de qualité à utiliser au jardin. Ce premier essai est un succès et les services de la communauté de communes envisagent d'ores et déjà reconduire l'opération en 2022 en l'étendant à l'ensemble des communes du territoire.

Il est encore possible de déposer son sapin jusqu'au 31 janvier sur les sites de Chavigny, Maron, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Pulligny et Xeulley, ainsi que sur les sites intercommunautaires de « l'appoint-tri » et de la déchetterie.

Plus d'informations en dans les mairies ou au 03.54.95.62.41.



COMMUNES

CCMM

La sous-commission « Projets citoyens » est ouverte aux habitants



Daniel Lescroart, en charge de la sous-commission « Projets citoyens ».

Suite à une réunion de quartier en octobre dernier, une sous-commission citoyenne de la commission « Vie de la cité » (présidée par l'adjoint Antoine Desmonceaux) a été créée. Elle est placée sous l'autorité de Daniel Lescroart, membre extérieur de la commission, autour de trois conseillères municipales : Marylin Brusseaux, Rachel Himbert et Valérie Vexlard.

Elle s'est réunie lundi dernier avec comme objectif principal de relancer les réunions de quartier stoppées du fait du reconfinement, en souhaitant que les conditions sanitaires en janvier 2021 le permettent.

Sympathisant de la future équipe municipale lors de la campagne électorale du printemps dernier, Daniel Lescroart, ancien directeur d'école, avait développé trois idées : ouvrir toutes les commissions municipales à ceux qui le souhaitent, organiser des rencontres de quartiers, et prioriser la réalisation de projets présentés par les habitants et les jeunes.

« Ce doit être une instance de discussion et de partage d'idées, permettant de réunir des élus, des citoyens volontaires et des personnes qualifiées sur des sujets précis », dit-il.

Signaler les problèmes mais surtout apporter des solutions

Antoine Desmonceaux, adjoint au maire en charge de la vie de la cité, complète : « Notre volonté, c'est que les citoyens participent à la vie de la cité et soient porteurs de leurs projets ; il ne suffit pas de signaler les problèmes, il convient aussi d'apporter des solutions. »

Un bel élan de solidarité pour la chèvrerie d'Amandine



Amandine Lesperlette élève des chèvres de Lorraine depuis 2013

Depuis qu'elle a lancé son SOS dans nos colonnes avant Noël, Amandine Lesperlette, éleveuse de chèvres de Lorraine, a repris espoir. Grâce à la solidarité des habitants et au soutien de la mairie, elle vient de retrouver provisoirement un espace pour fabriquer ses fromages.

Peu avant Noël, Amandine Lesperlette faisait part dans nos colonnes de son désarroi et de sa grande fatigue morale, peinant à cacher son émotion. La jeune femme, qui s'est lancée dans l'élevage de chèvres de Lorraine en 2013 à Chaligny, en y installant quarante caprinés s'épanouissant dans un espace naturel de 8 hectares au lieu-dit La Côte, a dû faire face à un bouleversement dans sa vie privée, la contraignant à déménager son atelier de fabrication de fromages. Le lait de ses « filles » lui permet de fabriquer de février jusqu'au mois d'octobre 80 fromages par jour, en moyenne, qu'elle vend par le biais des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou le réseau de La Ruche qui dit Oui.

Aujourd'hui, Amandine a repris espoir et retrouvé le sourire grâce à l'élan de solidarité qui s'est déclenché à la suite de son SOS.

« Les gens ont été formidables »

« Les gens ont été formidables », confie, très émue, la chevrrière. « Après l'article paru le 17 décembre dans L'Est Républicain, j'ai reçu plein de messages de soutien et des propositions pour installer mon atelier de fabrication... Je tiens vraiment à les remercier. » Parmi tous les soutiens, l'éleveuse a pu compter sur celui du collectif Chaligny en transition qui a lancé un appel aux dons en partenariat avec la municipalité, via la cagnotte en ligne Lyf Pay : Aidons la chèvrerie d'Amandine, et une invitation à déposer des chèques en mairie, afin de l'aider à financer l'achat d'un local et les travaux nécessaires à l'installation de son laboratoire.

« La solution la meilleure pour pouvoir travailler »

« Un habitant m'a proposé de me louer une partie de son garage qui n'est pas très loin de mon lieu d'élevage et qui me permettra, je l'espère, de commencer la fabrication de fromages en mars », souligne Amandine.

« Cette solution provisoire me fait énormément de bien, m'offrant une surface de 20 m². Il y a le raccordement à l'eau et l'électricité, c'est pour moi la solution la meilleure dans l'immédiat. Avant d'aménager mon atelier de fabrication, je dois d'abord vider le garage avec mon père. »

Grâce à l'aide du maire de Chaligny, Amandine Lesperlette a bon espoir par la suite d'investir dans un local pour pérenniser son activité. « C'est un projet à plus long terme nécessitant un investissement compris entre 35.000 et 40.000 euros au moins... Ce qui compte, pour moi, aujourd'hui, c'est de pouvoir travailler et de garder mes chèvres. »

Jean-Christophe VINCENT

Les élus signent une charte éthique



Quinze élus, partageant des valeurs communes, ont signé la charte.

Les élus conseillers municipaux issus de la liste d'ouverture et du rassemblement, venus d'horizons différents, entendent partager des valeurs communes, définies et validées de concert : l'ouverture aux autres, le respect de soi, des autres et de la dignité humaine, la loyauté, la solidarité, le désir de transparence, le droit de réserve et la

démocratie. Chacun d'entre eux s'est donc engagé solennellement dans ce sens en signant une « charte éthique », s'inspirant notamment de la « charte de l' élu local » créée par la loi du 31 mars 2015.

Sept articles composent cette charte : l'engagement de présence, l'engagement d'écoute, d'informations et de communication, l'engagement pour le respect des attributions de chacun, de transparence, l'engagement de respect et de loyauté, l'engagement de droit de réserve, l'engagement de rigueur et, en dernier point, la charte ne pourra être modifiée qu'à la demande du maire ou d'un tiers au moins des élus.

Cette charte pourra être consultée dans Méréville Écho.

La nouvelle municipalité relance les affouages



Jean-Luc Dubois, ONF, et Jean-Louis Perrot, adjoint, repèrent un hêtre double qui a forcé l'érable sycomore voisin à s'élever pour chercher la lumière. Le hêtre marqué de rouge pourra maintenant être abattu par un affouagiste, permettant à l'érable d'étendre son houppier sur 360°.

Les habitants de Chaligny n'avaient plus la possibilité de pratiquer les affouages. Suite aux dernières élections municipales, les élus avaient fait la promesse de relancer les campagnes de façonnage du bois destiné à une utilisation individuelle. C'est chose faite.

Conformément à sa promesse électorale, la nouvelle municipalité propose dès cet hiver aux affouagistes des coupes en forêt communale. Ce 8 janvier, Jean-Louis Perrot, adjoint à l'environnement, accompagné de Jean-Luc Dubois, technicien de l'ONF en charge du secteur sud de la forêt de Haye, vient repérer les lieux.

Entre 10 et 14 € le stère

Au carrefour de la route Charlemagne, sur la parcelle 11A d'une surface de 1,73 hectare, les arbres à abattre, d'un diamètre de tronc inférieur à 30 cm, sont marqués à la peinture rouge. « Cela représente 115 stères environ, essentiellement des mélèzes, charmes, frênes, du chêne, un peu de hêtres et

quelques feuillus précieux plantés en 1991 et 1994 », explique le technicien. Il s'agit de desserrer le peuplement pour laisser la place aux plus beaux.

Les arbres à couper qui les ont accompagnés dans leur croissance, leur ont servi de « gainage » : ils en ont contrarié la pousse des basses branches et en les ont forcés à monter pour trouver de la lumière. Leur mission accomplie, ils pourront partir en fumée dans les cheminées des affouagistes. Jean-Louis Perrot annonce un prix du stère compris entre 10 et 14 €.

Une forêt déséquilibrée

Les fûts majestueux qui, avant le 26 décembre 1999, dressaient vers le ciel leurs colonnes de cathédrale ont été en grande partie arrachés par la tempête. C'est pourquoi « la forêt actuelle est déséquilibrée. » constate Jean-Louis Dubois. « Il y a beaucoup de jeunes arbres, quelques parcelles de vieux arbres mais peu d'arbres de transition ». L'objectif, c'est de ramener l'équilibre. Mais les sols sont bons, confirme le technicien forestier. Alors l'espoir est permis.

Inscriptions des candidats

Les candidats à l'affouage doivent s'inscrire en mairie jusqu'au 15 janvier. Une dizaine d'affouagistes seront retenus, par ordre d'inscription en mairie. Téléphone 03 83 47 01 46, 128 rue Edmond Pintier Chaligny.

Mardi 12 janvier 2021 / Neuves-Maisons

Des acomptes de subventions accordés aux associations



Une convention pour l'installation des décorations a été signée.

Le conseil municipal s'est tenu à huis clos au centre Jean-L'Hôte de Neuves-Maisons, afin de respecter les consignes sanitaires.

Cinq délibérations étaient au programme des élus. La première concernait une modification budgétaire liée à la section de fonctionnement et d'investissement. La deuxième délibération concernait

le versement d'acomptes sur subvention au CCAS, d'un montant de 8 500 € mensuel (le montant de la subvention 2020 était de 102 000 €).

Le troisième point abordé par le conseil municipal concernait le versement d'acomptes sur subventions à l'Atelier du savoir fer, de 15 000 € en janvier et mars (la subvention 2020 était de 50 000 €).

En quatrième position, les élus sont revenus sur l'actualisation des postes non-titulaires ouverts, avec 33 postes au total.

Le dernier point concernait la convention de mise à disposition de camion nacelle et de deux agents pour l'accrochage des décorations pour un tarif de 552 € la journée.

Tous les points ont été votés à l'unanimité et donc approuvés.

Nombres d'habitants

Une information a été donnée lors du conseil, la démographie de Neuves-Maisons est en augmentation, certes légère, mais contraire à la tendance de la région, passant de 6648 à 6708 habitants, soit 1 % d'augmentation.

Jeudi 14 janvier 2021 / Neuves-Maisons

Jean-Paul Vinchelin nommé maire honoraire



Jean-Paul Vinchelin, maire de Neuves-Maisons de 2001 à 2020.

Premier magistrat de la commune de Neuves-Maisons 2001 à 2020, Jean-Paul Vinchelin a reçu le titre de maire honoraire qui récompense 37 ans d'engagement municipal. Une distinction qui lui a été attribuée en novembre suite à une demande de l'Association des maires.

Sans aucun doute, c'est une belle façon de remercier le dévouement à sa commune. Un engagement qui a commencé en 1983 en tant que conseiller municipal alternant majorité et opposition et qui s'est conclu par trois mandats consécutifs de maire. Il faut dire que la carrière politique de l'ancien sidérurgiste ne s'est pas limitée aux fonctions municipales.

À l'âge de 20 ans, il se lance dans le syndicalisme où, pendant une trentaine d'années, il occupe tous les rôles à la CFDT. A un moment, il est même secrétaire du CCE d'Usinor qui, à l'époque, comptait 110.000 salariés : « Avec la fermeture de la grande usine, j'ai vécu la reconversion mais j'ai surtout vécu les luttes syndicales en 67, en 78 et en 84. »

C'est en 1982 qu'il est élu conseiller général. Au Département, il fait partie de l'équipe de Michel Dinet et entame un grand travail sur le terrain en sillonnant tout le département. En 1988, ils se présenteront ensemble pour une nouvelle élection, Michel Dinet comme député et Jean-Paul Vinchelin, en tant que député suppléant : « Nous battons le général Bigeard, ce qui n'est pas rien. Cette victoire est une belle secousse au niveau de la Lorraine. »

Le duo poursuivra son travail, gagnera un grand nombre de cantons jusqu'à devenir majoritaire en 1998.

Lors de ses mandats de maire, plusieurs grands chantiers ont été réalisés dans la commune comme la construction de la maison de la vie associative, la réfection du complexe sportif Clerbout, la création de l'agence de développement économique du Bassin de Neuves-Maisons, la construction de la nouvelle école Emile-Zola et la mémoire ouvrière avec l'aboutissement du projet de réfection de l'ancienne mine du Val de Fer.

Très impliqué dans le monde associatif, Jean-Paul Vinchelin continue à y être très présent ce qui occupe une grande partie de son temps de retraite.

« Je pense que maintenant, Neuves-Maisons est une ville qui compte fortement » conclut-il

L'ancien maire vient d'être nommé maire honoraire

Jean-Paul Vinchelin a reçu le titre de maire honoraire qui récompense 37 ans d'engagement municipal. Cette distinction représente une marque de reconnaissance très importante pour ceux qui en bénéficient.

Samedi 16 janvier 2021 / Chaligny

Une application mobile pour échanger avec les habitants

La mairie de Chaligny s'est dotée, il y a peu, d'une application mobile pour échanger avec les habitants et leur fournir des informations en temps réel. « Mon App Citoyen » permet un échange permanent entre les citoyens et les élus.

Tout à fait dans l'air du temps, la mairie de Chaligny a décidé de soigner sa communication numérique avec les habitants : elle vient de se doter d'une application citoyenne mobile, Mon App Citoyen.

Développée par la société Koba, elle a pour but d'« initier une dynamique citoyenne d'un type nouveau et à double sens », ainsi que l'expliquent les développeurs de l'application.

Un contact plus facile avec la mairie

« Elle est gratuite pour les habitants qui la téléchargent sur leur téléphone portable, précise Karine Cunat, adjointe à la communication. Elle leur permet de se tenir informés de l'actualité locale et d'aller plus facilement au contact de la mairie. »

Un simple clic sur un pictogramme et on découvre le site Internet ou la page Facebook de la mairie, les actualités chaligniennes ou l'annuaire des services locaux. Ou ceux de toutes les communes de France, qui ont rejoint l'application !

Mais l'appli ne s'arrête pas là : on peut aussi très simplement formuler des remarques ou signaler un problème à la municipalité, et même y joindre une photo.

Chaque signalement est directement orienté vers l' élu de référence, qui répond à l'expéditeur et l'informe du suivi de sa démarche.

Une appli à 450 €/an

Côté mairie, on apprécie « cette possibilité d'interaction simple et constante avec les habitants », mais aussi la faculté de les alerter en cas de nécessité, et peu importe la raison : rue bouchée, fermeture d'école ou de la mairie, comme ce fut le cas la semaine dernière.

Le coût pour la mairie ? Gratuit la première année car, à la demande de Koba, Karine Cunat, bêta-testeuse, a expérimenté l'application avant sa mise sur le marché.

Ensuite, 450 € par an. « C'est l'application la moins chère de toutes celles que nous avons étudiées », explique l'adjointe.

Au 11 janvier, déjà 53 personnes avaient téléchargé l'appli. La mairie en espère 400.

Pour télécharger Mon App Citoyen, il suffit de se cliquer sur le lien de téléchargement sur la page Facebook de la mairie « Chaligny Officiel ». Il est possible de la télécharger directement depuis Google Play ou le Play Store.

Les vœux du maire en vidéo



Le maire a présenté ses vœux en vidéo.

Compte tenu de la situation, Xavier Boussert, maire de la commune, a présenté ses vœux ainsi que ceux de son conseil municipal, aux habitants sous un format différent, cette année.

C'est donc par le truchement de la vidéo qu'il a tenu à remercier les personnels communaux, les enseignants, les commerçants, les sapeurs-pompiers, les soignants, infirmières et pharmaciens pour avoir su maintenir la vie de la commune au cours de cette année difficile.

Il a aussi exprimé ses souhaits de voir 2021 apporter des satisfactions et a précisé que le chantier de Centre bourg continuait à avancer et que la rentrée scolaire (septembre 2021) se ferait dans les nouveaux locaux.

Le maire a également donné quelques précisions sur le développement des nouveaux petits lotissements qui voient le jour dans la commune.

Alerté prévenu informé



La municipalité a payé l'application.

La municipalité vous offre la possibilité d'être alerté prévenu et informé de ce qui se passe dans votre village.

Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application « PanneauPocket ».

Toute l'actualité de la commune, les événements, les informations de coupures réseaux, les travaux de voirie, alertes météo et bien plus encore... C'est simple et gratuit, c'est la municipalité qui a payé pour

cette application. Il vous suffit de la télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur Appstore, Playstore ou AppGallery.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

vous recevrez toutes les notifications des panneaux d'alertes et d'informations de votre Commune.

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant

app.panneaupocket.com

Si vous avez des questions vous pouvez vous rendre à la mairie, il y aura toujours quelqu'un pour vous expliquer comment télécharger l'application.

Vendredi 22 janvier 2021 / Viterne

Une photo et un mot pour les vœux 2021



La Covid-19 chamboule les habitudes de tous. Impossible de se réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire. C'est par un joli message et une photo de Viterne, faite par un membre de l'atelier photographique Reg'Arts, que le maire, ses adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal présentent leurs vœux pour 2021. Carte reçue par chaque habitant dans sa boîte aux lettres.

Samedi 23 janvier 2021 / Messein

Conseil municipal : du changement pour les ados

Ce mardi 19 janvier au conseil municipal, l'ordre du jour était peu étoffé. Un élément cependant a cristallisé des débats très argumentés : l'animation à destination des adolescents dans la commune.

Actuellement confiée à la CCMM par l'intermédiaire du centre intercommunal d'action sociale, elle ne donne pas entière satisfaction, depuis plusieurs années, tant auprès des parents, des ados que des conseillers municipaux.

C'est pourquoi, Corinne Weigerding, l'adjointe déléguée à la jeunesse de la commune, a réfléchi à un projet d'animation communal avec des acteurs communaux.

Finalement, le conseil municipal décide de se retirer du projet adolescence mutualisé pour l'année 2021 et charge la commission jeunesse et l'adjointe déléguée à présenter dès le prochain conseil une solution alternative, aussi bien sur le plan pédagogique que financier.

À noter également que la commune a accepté un legs d'un peu plus de 30 000 € de Madame Lucienne Claude, décédée le 5 septembre 2019. Elle avait longtemps résidé dans la commune, rue du Général-Leclerc.

Fibre optique : une partie de la ville déjà raccordée



La fibre est arrivée à Messein.

Mis à mal par la crise sanitaire, les travaux d'installation de la fibre optique à Messein avancent malgré tout. Une partie de la ville est d'ores et déjà raccordée et la deuxième tranche devrait être faite pour le mois d'avril. Une technologie bienvenue pour les activités professionnelles à domicile.

En septembre 2019, Daniel Lagrange annonçait l'arrivée de la fibre à Messein avant 2021.

Après des mois de travaux, une pandémie qui a tout ralenti, certains quartiers sont raccordés et d'autres vont très bientôt l'être (courant avril 2021).

Monsieur le maire rappelle que « le branchement de chaque habitation est financé par les collectivités publiques. Par conséquent, le fournisseur d'accès internet que la personne choisit, peut facturer des frais de dossier ou d'ouverture de compte, mais ne doit pas faire payer des frais de raccordement ou de réalisation du branchement. »

Problème de fourreaux

La fibre optique emprunte le cheminement des câbles téléphoniques existants. Il peut arriver que des fourreaux soient obstrués. S'il est situé sous le domaine public, il faut s'adresser au fournisseur d'accès internet. Celui-ci fera remonter le problème à Losange qui organisera la réparation du fourreau. Si le fourreau est situé en domaine privé, c'est à l'habitant de le réparer, au besoin en faisant appel à une entreprise.

À chacun de choisir l'opérateur et l'abonnement qui lui convient.

Le réseau informatique de la commune est entretenu et sécurisé



François Godet, adjoint aux travaux et à l'informatique, a supervisé la nouvelle installation de la mairie et la mise en place du serveur.

En 2020 François Godet, adjoint aux travaux et à l'informatique, contacte la cellule spécialisée de la gendarmerie pour évaluer le niveau de sécurité de la mairie. Une mise aux normes de l'informatique municipale s'impose. « Chaligny est une petite commune, mais une sécurité informatique insuffisante sur nos équipements peut permettre à des hackers d'accéder à des sites plus importants », explique-t-il.

L'opération, votée par le conseil municipal, est confiée à Lemon Group. Budget : 14 000 €. Un gros serveur sur lequel est stockée la sauvegarde journalière est installé. Une deuxième sauvegarde existe aussi sur un site extérieur à la mairie. Les postes de travail du personnel administratif sont dotés de Microsoft 365 avec une version des logiciels bureau récente et mise à jour régulièrement. « Il faut donner aux secrétaires un environnement de travail qui leur permette de travailler correctement », souligne l' élu.

Deux caméras surveillent maintenant les entrées de la mairie pour protéger le personnel des incivilités. Et pour autoriser les visioconférences, la salle du Conseil a été reliée à la Wifi. Le câblage du bâtiment, ce sont les employés municipaux, sous la direction de l'adjoint, qui l'ont fait pour réduire les coûts. « La fibre est un plus » ajoute-t-il. « Beaucoup de logiciels transitent par le Net, ils y accèdent plus rapidement ».

Entretien l'existant, c'est une des missions que s'est fixée l'adjoint. Et il y a à faire !
